

GUADELOUPE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Session Ordinaire du LUNDI 06 JUILLET 2026

VILLE DE BASSE-TERRE

Effectif du Conseil	:	29
Présents	:	28
Absents et Excusé(es)	:	01
Procuration(s)	:	00

Délibération affichée

Le 09 JUIL. 2026

N° d'ordre :80/2026

Domaine d'intervention :5.3/Désignation des représentants

L'an deux mil vingt-six et le lundi six du mois de juillet, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Basse-Terre régulièrement convoqué, par courrier en date du trente juin, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Basse-Terre dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire M. André ATALLAH

La convocation a été affichée en Mairie, le 30 juin 2026.

PRÉSENTS : M. ATALLAH André, Maire ; - M. GUILLAUME Bernard, 1^{er} Maire-Adjoint ; - Mme RODES Brigitte, 2^{ème} Maire-Adjoint ; M. ISSA Jean-François, 3^{ème} Maire-Adjoint ; - Mme OTTO Julie, 4^{ème} Maire-Adjoint ; - M. BOYAU Alex, 5^{ème} Maire-Adjoint ; - M. CARRIÈRE Pierre, 7^{ème} Maire-Adjoint ; -Mme NIRELLEP-MONLOUIS Maddly, 8^{ème} Maire-Adjoint ; -M. MIRRE Jocelyn ; - Mme LYSIMAQUE Maguy ; - M. JEANNETE Joël ; -Mme LESTIN Léna ; - M. RUART Alex ; - Mme RODES Nicole ; - M. TABAR Patrice ; -Mme PELLERIN Alicia ; - Mme JÉREMIE Marie-Louise ; - M. FARIAL Harold ; - M. PERAIN Franck ; - Mme RAMASSAMY Betty ; - M. MARCEL Didier ; - Mme OUSSELIN Johanna ; - Mme BOUCHAUT Cécilia ; - M. LOBEAU Joël ; - Mme EDDO Nathalie ; - M. MUSQUET Jean-Marie ; - Mme PAISLEY Yanetti ; - M. GENDREY Roland : Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : Néant.

ABSENTS : Mme LACROIX, Jenia, 6^{ème} Maire-Adjoint

Les 28 conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Mme PÉLLERIN Alicia, a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

DÉLIBÉRATION DÉSIGNANT LE CORRESPONDANT « DÉFENSE » DE LA VILLE.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur le préfet de la région Guadeloupe a rappelé par courrier l'obligation de désigner un conseiller municipal en charge des questions de défense et ce, conformément à la circulaire du 26 octobre 2001.

Le correspondant défense aura la vocation à devenir un interlocuteur privilégié pour la défense. Il sera destinataire d'information régulière et devra s'impliquer dans la nouvelle réserve citoyenne.

L'assemblée est invitée à en délibérer.

DISPOSITIF DÉCISIONNEL

VU le code général des collectivités territoriales

VU la circulaire du 26/10/2001

VU l'instruction ministérielle du 08/01/2009

CONSIDÉRANT L'exposé des motifs ci-dessus

DÉCIDE À LA MAJORITÉ

SOIT 23 VOIX POUR

ET

05 ABSTENTIONS (M. LOBEAU Joël, Mme EDDO Nathalie, M. MUSQUET Jean-Marie, Mme PAISLEY Yanetti, M. GENDREY Roland)

ARTICLE 1 : DE DÉSIGNER Monsieur ISSA Jean-François en qualité de correspondant défense de la ville.

ARTICLE 2 : DE DIRE que la présente délibération peut, dans un délai de deux mois, à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.télérecours.fr.

Pour expédition conforme au registre des Délibérations

Certifiée exécutoire, compte tenu de

La transmission en Préfecture le 08 JUL. 2026

L'affichage et/ou la publication le 09 JUL. 2026

Et/ou la notification le



Le Maire,

André ATALLAH

Fait à Basse-Terre, le

08 JUL. 2026



Le Maire

André ATALLAH